

Objet : Année 2021 - Subvention au budget du Centre Communal d'Action Sociale

EXPOSÉ

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif qui anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune. Ainsi, il a un budget qui s'équilibre grâce à une subvention versée par le budget principal de la Ville.

DECISION

Il vous est proposé :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à verser en 2021, la subvention d'un montant de 500 000 € attribuée au budget du Centre Communal d'Action Sociale.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant

Au Marché Couvert, le 31 mars 2021

Le Maire

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20210406-690-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 06-04-2021

Publication le : 06-04-2021

Le Maire,
Alain HUNAUT

